



**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**PROCÈS-VERBAL**

**128<sup>e</sup> séance tenue le 21 septembre 2009 à 17 h**

**Maison du citoyen, salle des comités, 25 rue Laurier.**

**PRÉSENCES :**

**Membres**

Denise Laferrière, présidente, conseillère district de Hull (n<sup>o</sup> 8)  
Simon Racine, vice-président, conseiller district de Limbour (n<sup>o</sup> 9)  
Félix Meunier, citoyen  
Nicole Robitaille-Carrière, citoyenne  
Lyne Rouillard, citoyenne

**Secrétaire**

M. Ghislain Deschênes, responsable des commissions et comités

**Ressources-internes**

Éric Boutet, dir. adjoint du Service de l'urbanisme et du développement durable  
Nathalie Giguère, chef de div. par intérim, secteurs de Masson-Angers et de Buckingham  
Nathalie Gingras, coordonnatrice en urbanisme, secteur d'Aylmer  
Caroline Jean, coordonnatrice en urbanisme, secteur de Hull  
Rachel Laflamme, coordonnatrice en urbanisme, secteur de Gatineau  
Véronique Charette, analyste en architecture, secteur de Hull

**ABSENCES :**

**Membres**

Luc Angers, conseiller, district des Promenades (n<sup>o</sup> 11)  
François Lacerte-Gagnon, citoyen  
Jean-Marc Purenne, citoyen

**Ressources-internes**

Frédéric Bilodeau, chargé à la réglementation

**Ressource externe**

M. Salah Barj, Société de transports de l'Outaouais

**DISTRIBUTION :**

Aux membres du CCU, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

\_\_\_\_\_  
**PRÉSIDENTE**

\_\_\_\_\_  
**SECRÉTAIRE**

**1. Constatation des présences et ouverture de la réunion**

La présidente constate les présences et ouvre l'assemblée à 17 h 35.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté en ajoutant l'article 12.1 et en retirant l'article 32.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la 125<sup>e</sup> séance tenue le 17 août 2009
4. Signature du procès-verbal de la 125<sup>e</sup> séance tenue le 17 août 2009
5. Suivi du procès-verbal de la 125<sup>e</sup> séance tenue le 17 août 2009
6. Approbation du procès-verbal de la 126<sup>e</sup> séance tenue le 24 août 2009
7. Signature du procès-verbal de la 126<sup>e</sup> séance tenue le 24 août 2009
8. Suivi du procès-verbal de la 126<sup>e</sup> séance tenue le 24 août 2009
9. Approbation du procès-verbal de la 127<sup>e</sup> séance tenue le 31 août 2009 \*
10. Signature du procès-verbal de la 127<sup>e</sup> séance tenue le 31 août 2009
11. Suivi du procès-verbal de la 127<sup>e</sup> séance tenue le 31 août 2009
12. Date de la prochaine assemblée (14 décembre 2009)
- 12.1 Modification de la recommandation relative à la requête portant sur le 121, rue Notre-Dame-de-l'Île
13. Modification au Règlement de zonage – zones H-16-097 et H-16-120
14. Modification au Règlement de zonage – Zones H-02-063 et C-02-123
15. PIIA et dérogations mineures au Règlement de zonage - 321, boulevard Saint-Joseph
16. PIIA et dérogations mineures au Règlement de zonage - 42-46, rue Saint-Médard
17. PIIA et dérogation mineure au Règlement de zonage - 340, boulevard Alexandre-Taché
18. PIIA et dérogation mineure au Règlement de zonage - 69, rue Mitchell
19. PIIA, Antennes de télécommunication et dérogation mineure au Règlement de zonage - 2199, rue Saint-Louis
20. Période de questions des citoyennes et citoyens
21. PIIA, secteur d'insertion villageoise du Centre-ville - 66, rue Carillon
22. PIIA, secteur d'insertion villageoise du-Moulin - 343, rue Notre-Dame
23. PIIA, secteur de redéveloppement de Sainte-Rose-de-Lima - 9, rue de Calumet
24. PIIA, secteur d'insertion villageoise de l'Avenue de Buckingham - 116, rue Maclaren Est
25. PIIA, secteur d'insertion commerciale du boulevard Saint-Joseph - 99, boulevard Saint-Joseph
26. PIIA, secteur d'insertion patrimoniale du Vieux-Aylmer – 129, rue Principale – district électoral de Lucerne
27. PIIA, secteur d'insertion patrimoniale du Vieux-Aylmer - 161, rue Principale
28. Dérogation mineure au Règlement de zonage – 136 rue John-F.-Kennedy
29. Dérogation mineure au Règlement de zonage – 799, boulevard Wilfrid-Lavigne
30. Dérogation mineure au Règlement de zonage – 28, place Louisbourg
31. Dérogation mineure au Règlement de zonage – 464, rue Sylvestre
32. Dérogation mineure au Règlement de zonage – 68, chemin du 6<sup>e</sup> Rang
33. Dérogation mineure au Règlement de zonage – 1193 boulevard Saint-Joseph
34. Usage conditionnel de remplacement – 35, rue Dumas
35. Questions diverses :
36. Levée de la séance

**3. Approbation du procès-verbal de la 125<sup>e</sup> séance tenue le 17 août 2009**

Le procès-verbal de la 125<sup>e</sup> séance tenue le 17 août 2009 est approuvé.

**4. Signature du procès-verbal de la 125<sup>e</sup> séance tenue le 17 août 2009**

Le procès-verbal de la 125<sup>e</sup> séance tenue le 17 août 2009 est signé par la présidente.

**5. Suivi du procès-verbal de la 125<sup>e</sup> séance tenue le 17 août 2009**

Aucun commentaire.

**6. Approbation du procès-verbal de la 126<sup>e</sup> séance tenue le 24 août 2009**

Le procès-verbal de la 126<sup>e</sup> séance tenue le 24 août 2009 est approuvé.

**7. Signature du procès-verbal de la 126<sup>e</sup> séance tenue le 24 août 2009**

Le procès-verbal de la 126<sup>e</sup> séance tenue le 24 août 2009 est signé par la présidente.

**8. Suivi du procès-verbal de la 126<sup>e</sup> séance tenue le 24 août 2009**

Aucun commentaire.

**9. Approbation du procès-verbal de la 127<sup>e</sup> séance tenue le 31 août 2009**

Le procès-verbal de la 127<sup>e</sup> séance tenue le 31 août 2009 est approuvé.

**10. Signature du procès-verbal de la 127<sup>e</sup> séance tenue le 31 août 2009**

Le procès-verbal de la 127<sup>e</sup> séance tenue le 31 août 2009 est signé par la présidente.

**11. Suivi du procès-verbal de la 127<sup>e</sup> séance tenue le 31 août 2009**

Aucun commentaire.

**12. Date de la prochaine assemblée**

La prochaine séance du CCU se tiendra le 28 septembre 2009.

**12.1 Modification de la recommandation relative à la requête portant sur le 121, rue Notre-Dame-de-l'Île**

On dépose, séance tenante, copie du rapport d'analyse et on explique brièvement la problématique relative à une requête visant la propriété du 121, rue Notre-Dame-de-l'Île en vue de modifier la version de mai 2009 du projet de PPU.

On souligne que cette requête vise la construction de bâtiments multifonctionnels (usages résidentiels et bureau) de 6 à 15 étages dans le quadrilatère formé des rues Victoria, Notre-Dame-de-l'Île, Papineau et Champlain.

**R-CCU-2009-09-21 / 210**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver une modification du projet du PPU du Centre-ville visant le quadrilatère formé des rues Victoria, Notre-Dame-de-l'Île, Papineau et Champlain, et ce, afin de prévoir :

- Des hauteurs maximales de 6 étages pour la partie des terrains en bordure de la rue Papineau et de 10 étages pour le reste du terrain;
- Des usages résidentiels avec possibilité d'insertions commerciales au rez-de-chaussée pour la partie du terrain en bordure de la rue Papineau;
- Des usages mixtes pour le reste du terrain mais limiter à un maximum de 3 étages l'occupation des bâtiments par des usages du groupe C.

**ADOPTÉE**

**13. Demande d'approuver une modification au Règlement de zonage – zones H-16-097 et H-16-120 – district électoral de Deschênes**

**R-CCU-2009-09-21 / 211**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver une modification au Règlement de zonage visant à modifier les grilles des spécifications et les limites des zones H-16-097 et H-16-120, et ce, afin de permettre la réalisation du projet résidentiel «Le Vieux-Verger» phases 1, 2 et 3 comprenant 251 lots résidentiels et l'aménagement d'un parc.

**ADOPTÉE**

**14. Demande d'approuver une modification au Règlement de zonage – Zones H-02-063 et C-02-123 – district électoral de Masson-Angers**

**R-CCU-2009-09-21 / 212**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver une modification au Règlement de zonage visant à agrandir la zone H-02-063 à même l'ensemble de la zone C-02-123 et à autoriser à la zone H-02-063 l'habitation unifamiliale en structure jumelée.

**ADOPTÉE**

**15. Demande d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion commerciale du boulevard Saint-Joseph et accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage – 321, boulevard Saint-Joseph – district électoral Wright-Parc-de-la-Montagne**

**R-CCU-2009-09-21 / 213**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion commerciale du boulevard Saint-Joseph, visant l'installation d'une nouvelle enseigne suspendue sous le plancher d'un balcon et donnant sur la façade principale du bâtiment telle que présentée sur le photomontage réalisé à partir de l'image soumise par le requérant le 17 juillet 2009 et approuvé par le requérant au 321, boulevard Saint-Joseph.

Que ce comité recommande également au conseil d'accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage visant à permettre l'installation d'une nouvelle enseigne suspendue sous le plancher d'un balcon et excédant la base de la partie

de bâtiment sur laquelle elle est fixée telle que présentée sur le photomontage réalisé à partir de l'image soumise par le requérant le 17 juillet 2009 et approuvé par le requérant au 321, boulevard Saint-Joseph.

**ADOPTÉE**

- 16. Demande d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de Deschênes et accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage – 42-46, rue Saint-Médard – district électoral de Deschênes**

**R-CCU-2009-09-21 / 214**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de Deschênes, pour la construction de deux triplex en structure jumelée au 42-46, rue saint-Médard.

Que ce comité recommande également au conseil d'accorder des dérogations mineures au règlement de zonage visant à :

- Accroître l'empiètement maximal de l'escalier extérieur dans la marge adjacente à la rue;
- Diminuer la distance minimale entre un bâtiment accessoire détaché et une ligne de rue;
- Diminuer la largeur minimale de l'allée de circulation extérieure bidirectionnelle;

et ce, conditionnellement à l'installation d'une clôture en mailles de chaîne de 1,5 mètre de haut sur la ligne de lot mitoyenne au sud, adjacente à la maison jumelée du 64 rue Saint-Médard, à la plantation d'une haie de cèdres sur la ligne mitoyenne est des deux terrains, adjacente aux propriétés du 58 et 56, chemin Vanier et à la plantation d'une haie de cèdres devant la remise de façon à minimiser l'impact visuel depuis l'emprise publique.

**ADOPTÉE**

- 17. Demande d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de Pierre-Janet et accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage – 340, boulevard Alexandre-Taché – district électoral de Val-Tétreau**

**R-CCU-2009-09-21 / 215**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de Pierre-Janet, afin de construire un triplex, tel que présenté sur le projet soumis par le requérant le 20 août 2009 et modifié par le Service de l'urbanisme et du développement durable le 3 septembre 2009 au 340, boulevard Alexandre-Taché.

Que ce comité recommande également au conseil d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage visant à réduire de 7 mètres à 5 mètres la largeur de l'allée de circulation au 340, boulevard Alexandre-Taché, et ce, conditionnellement à ce qu'une partie importante du boisé soit conservée, à ce que les deux arbres matures situés aux deux coins du boulevard Alexandre-Taché soient préservés et à l'installation d'un écran opaque, entre l'espace de stationnement du 340, boulevard Alexandre-Taché et la résidence sise au 2, rue Hormidas-Dupuis.

**ADOPTÉE**

- 18. Demande d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de Sainte-Rose-de-Lima et accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage – 69, rue Mitchell – district électoral de la Rivière-Blanche**

**R-CCU-2009-09-21 / 216**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de Sainte-Rose-de-Lima, visant la construction d'un abri d'auto au 69, rue Mitchell tel qu'illustré sur le document intitulé : « Plan d'implantation, R. Nadeau & associés, septembre 1988 ».

Que ce comité recommande également au conseil d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage visant à réduire de 1,5 mètre à 0,5 mètre la marge latérale minimale requise pour l'implantation d'un abri d'auto, et ce, conditionnellement à la plantation de trois arbustes dans la cour avant du 69, rue Mitchell.

**ADOPTÉE**

- 19. Demande d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, Antennes de télécommunication, et accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage – 2199, rue Saint-Louis – district électoral de Limbour**

**R-CCU-2009-09-21 / 217**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser des antennes de télécommunication sur le toit d'un bâtiment au 2199, rue Saint-Louis.

Que ce comité recommande également au conseil d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage afin d'autoriser des antennes de télécommunication à titre d'usage principal sur un bâtiment de 3 étages au lieu de 10 étages au 2199, rue Saint-Louis.

**ADOPTÉE**

- 20. Période de questions des citoyennes et citoyens**

Aucune personne n'est présente à la période de questions.

- 21. Demande d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise du Centre-ville – 66, rue Carillon – district électoral de Hull**

**R-CCU-2009-09-21 / 218**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise du Centre-ville pour la propriété sise au 66, rue Carillon en vue de :

- Installer, en phase 1, un revêtement de pierre « suretouch » ainsi que du vinyle sur les deux (2) façades donnant sur rue, tel que présenté sur le projet soumis par le requérant le 13 juillet 2009;
- Construire une toiture au-dessus de la galerie, telle que présentée sur le photomontage préparé par le Service de l'urbanisme et du développement durable le 18 septembre 2009 et approuvé par le requérant, et ce,

conditionnellement à l'accord du Service d'évaluation et de transactions immobilières;

- Installer, en phase 2, un revêtement de pierre « suretouch » sur la façade arrière.

**ADOPTÉE**

- 22. Demande d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise du-Moulin – 343, rue Notre-Dame - district électoral du Lac-Beauchamp**

**R-CCU-2009-09-21 / 219**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise du Moulin, afin de permettre l'installation d'une enseigne lumineuse rattachée, de type caisson lumineux, de 0,9 mètre sur 2,4 mètres, tel que démontré sur le document intitulé : « P.I.I.A. – Enseigne proposée et montage photo - Préparé par Enseigne Gatineau – août 2008 ».

**ADOPTÉE**

- 23. Demande d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de Sainte-Rose-de-Lima – 9, rue de Calumet – district électoral de la Rivière-Blanche**

**R-CCU-2009-09-21 / 220**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement Sainte-Rose-de-Lima, visant la construction de deux bâtiments multifamiliaux de type jumelé sur la propriété sise au 9, rue de Calumet tel qu'illustré sur les documents intitulés : « Plan d'implantation, Alary, St-Pierre & Durocher, août 2009 » et « Élévations proposées, juillet 2009 ».

**ADOPTÉE**

- 24. Demande d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, , secteur d'insertion villageoise de l'Avenue de Buckingham pour l'installation d'un nouveau revêtement extérieur – 116, rue Maclaren Est – district électoral de Buckingham**

**R-CCU-2009-09-21 / 221**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise de l'Avenue de Buckingham pour l'installation d'un nouveau revêtement extérieur au 116, rue Maclaren Est.

**ADOPTÉE**

- 25. Demande d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion commerciale du boulevard Saint-Joseph – 99, boulevard Saint-Joseph – district électoral Wright-Parc-de-la-Montagne**

**R-CCU-2009-09-21 / 222**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion commerciale du boulevard Saint-Joseph, visant l'installation de deux (2) nouvelles enseignes rattachées telles que présentées sur le photomontage réalisé à partir de l'image fournie par la requérante le 14 juillet 2009, et ce, conditionnellement au retrait des affiches de coiffure en vitrine au 99, boulevard Saint-Joseph.

**ADOPTÉE**

**26. Demande d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion patrimoniale du Vieux-Aylmer – 129, rue Principale – district électoral de Lucerne**

On mentionne que l'Association du patrimoine d'Aylmer est en accord avec le projet d'affichage.

**R-CCU-2009-09-21 / 223**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion patrimoniale du Vieux-Aylmer visant l'installation d'une enseigne rattachée en vitrine sur la porte de l'entrée principale et d'une enseigne détachée sur socle en brique au 129, rue Principale.

**ADOPTÉE**

**27. Demande d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion patrimoniale du Vieux-Aylmer – 161, rue Principale – district électoral de Lucerne**

On mentionne que l'Association du patrimoine d'Aylmer est en accord avec le projet d'affichage.

**R-CCU-2009-09-21 / 224**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion patrimoniale du Vieux-Aylmer visant l'installation d'une enseigne détachée sur socle au 161, rue Principale.

**ADOPTÉE**

**28. Demande d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage – 136 rue John-F.-Kennedy – district électoral de Buckingham**

**R-CCU-2009-09-21 / 225**

Que ce comité recommande au conseil d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage visant à diminuer la marge avant de 3.02 mètres à 1,5 mètre au 136, rue John-F.-Kennedy.

**ADOPTÉE**

**29. Demande d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage – 799, boulevard Wilfrid-Lavigne – district électoral de Lucerne**

On dépose, à titre d'information, copie d'une lettre signée par madame Yveline Roc, directrice principale-projets spéciaux de la firme « Plania » confirmant que

Métro retire la demande de dérogation mineure relative aux matériaux de construction.

Plusieurs questions, réponses et commentaires sont formulés sur la superficie et la hauteur de l'enseigne détachée.

On explique que les dispositions générales du Règlement de zonage seront rencontrées au sujet de la superficie.

**R-CCU-2009-09-21 / 226**

Que ce comité recommande au conseil d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage à la propriété sise au 799, boulevard Wilfrid-Lavigne visant à :

- Autoriser la plantation d'arbres telle que prévue au plan d'aménagement paysager proposé;
- Autoriser la plantation irrégulière d'arbustes et graminées sur toute la longueur de la bande tampon le long du boulevard des Allumettières;
- Installer deux enseignes rattachées, l'une ayant façade sur le boulevard Wilfrid-Lavigne, la seconde ayant façade sur le boulevard des Allumettières. Le positionnement, les dimensions et les couleurs devront respecter les propositions soumises à la Ville;
- Installer une enseigne détachée d'une superficie maximale de 12,0 mètres carrés;
- Installer une enseigne détachée sur poteaux telle que proposée à la Ville;
- Augmenter la distance permise entre deux faces pour l'enseigne détachée jusqu'à concurrence de 1,19 mètre, telle que proposée sur les plans d'enseignes;

et ce, conditionnellement au respect des aménagements proposés aux plans d'implantation en annexe au rapport d'analyse.

**ADOPTÉE**

**30. Demande d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage – 28, place Louisbourg – district électoral de Lucerne**

**R-CCU-2009-09-21 / 227**

Que ce comité recommande au conseil d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage visant à diminuer la marge minimale avant de 6 mètres à 5,5 mètres et à régulariser une marge avant de 4,3 mètres au lieu de la marge minimale avant de 6 mètres pour un garage attaché à l'habitation située au 28, place Louisbourg, et ce, conditionnellement à la préparation d'un certificat de localisation après les travaux.

**ADOPTÉE**

**31. Demande d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage – 464, rue Sylvestre – district électoral du Versant**

**R-CCU-2009-09-21 / 228**

Que ce comité recommande au conseil d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage visant à réduire de 1,5 mètre à 0,5 mètre la marge latérale minimale requise pour l'implantation d'un abri d'auto attaché à l'habitation située au 464, rue Sylvestre, et ce, conditionnellement à la plantation d'un arbre en cour avant.

**ADOPTÉE**

**32. Demande d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage – 68, chemin du 6<sup>e</sup> Rang – district électoral de Limbour**

Sujet reporté à une prochaine séance.

**33. Demande d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage – 1193 boulevard Saint-Joseph – district électoral de l'Orée-du-Parc**

**R-CCU-2009-09-21 / 229**

Que ce comité recommande au conseil d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage à la propriété sise au 1193, boulevard Saint-Joseph, afin de réduire :

- La marge latérale nord de 6 mètres à 0,78 mètre;
- La marge latérale sud de 4 mètres à 2,2 mètres;
- La marge arrière de 9 mètres à 0,8 mètre;
- La largeur d'une allée de circulation de 7 mètres à 4,83 mètres;
- La largeur de la bande de verdure entre l'espace de stationnement et l'emprise de 3 mètres à 1 mètre ;
- La largeur des bandes de verdure devant la façade principale de 1,5 mètre à 0,8 mètre et de 1 mètre à 0,8 et 0,7 mètre devant les façades arrière et latérale nord;
- La largeur des bandes de verdure au pourtour du terrain de 3 mètres à 1 mètre le long de la ligne de rue et de 1 mètre à 0,8 et 0,7 mètre le long des lignes arrière et latérale nord.

L'accord des dérogations mineures est conditionnel à l'approbation des travaux de démolition par le Comité sur les demandes de démolition et au dépôt d'un plan de plantation.

**ADOPTÉE**

**34. Demande d'accorder un usage conditionnel de remplacement – 35, rue Dumas – district électoral de Wright-Parc-de-la-Montagne**

**R-CCU-2009-09-21 / 230**

Que ce comité recommande au conseil d'accorder un usage conditionnel de remplacement visant à remplacer une partie de l'usage dérogatoire « 5461 Vente au détail de produits de la boulangerie et de la pâtisserie » par l'usage dérogatoire de remplacement « 5999 Autres activités de vente au détail » tous de la catégorie d'usages « C1 Vente au détail et services » afin de permettre la vente de couches réutilisables et biodégradables et d'autres articles pour maman et bébé au 35, rue Dumas.

**ADOPTÉE**

**35. Levée de la séance**

La séance est levée à 19 h 30.